

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

**DU 05 MARS 2019**

*Conseil Communautaire convoqué sans obligation de quorum, celui-ci étant convoqué suite à l'absence de quorum constatée sur le Conseil Communautaire du 28 février 2019*

Séance du cinq mars de l'an deux mille dix-neuf.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Benoît HAQUIN à 20 heures.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars deux mille dix-neuf.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 48

Pouvoirs : 7

Votants : 55

Absents : 46

Présents : Mme SICARD Anne-Sophie - MM. LEHOULLIER Jean-Luc - GRANDEMANGE Marc - Mme LAGNEAU M. Pierre(s) - MM. LAVEUR Gilles - DELOBELLE Yann - LECOT Philippe - HAQUIN Benoît - COCHARD Philippe(s) - VERKINDEREN Benoît(s) - FORTIER Bruno - Mme DELBOUYS Rachel - MM. CLAUX Ronald - FAYOLLE Pascal - Mme NIVESSE Françoise - M. FURET Jérôme - Mme CARREL-TORLET Josy - MM. HERBETTE Bernard - DUBOIS Sylvain - Mme WUDARSKI Nicoletta - M. DALLE Claude - Mmes HARMANT Florence - LEROY Ghislaine - CAVALETTI Véronique - DALLE André(s) - DOUCET Didier - PROFFIT Benoît - BRIATTE Hubert - VANTROYS Marc - DIETTE André - LOISEL Georges - GILBERT Ghislain - DUVILLIER B. Dominique - Mme SYRYLO Claudine - M. MASSAU Hubert - Mmes WILLET Catherine - GIBERT Dominique - MM. DELACOUR Patrice - DUPONT Michel - HAUDRECHY Jean-Pierre - LEFRANC Daniel - Mme LOBIN Martine - MM. de KERSAINT Guy-Pierre - CHERON Yves - M. OURY Bertrand - Mme MERON Valérie(s) - MM. PEPINEAU Jean-Luc(s) - COURTIER Benoît(s).

Absents : Mme COLIN Nicole - M. CAUDRON Pierre - Mme VANIER Martine - MM. LEPINE Alain - COLLARD Sylvain - RYCHTARIK Jean-Paul - Mmes WOLSKI Murielle - VIVIEN Tonia - MM. LECOMTE Cédric - ETIENNE Michel - Mme CELESTIN Juliette - M. LEGOUY Claude - Mmes HAVARD Laura - MORIN Anna - M. SPEMENT Michel - Mme DOUAT Virginie - M. LEYRIS Yann - Mmes HOFFMANN Delphine - CHAMPAULT Agnès - MM. COLLARD Michel - BORNIGAL Christian - PETERS Stéphane - CASSA Michel - Mmes HARDY Marie-Paule - BOUVRY Valérie - M. BIZOUARD Alain - Mme LEGEAY Nelly - M. GERMAIN Christophe - Mmes POTTIER Cécile - PAULET Anne-Marie - MM. SELLIER Gilles - BUCKNER Frédéric - MEZOUAGHI Abdellhafid - Mme LEGRAND Karine - MM. GAGE Daniel - KUBISZ Richard - SMAGUINE Dominique - PETERS Arnaud - LEGRIS Jean-Luc - PHILIPON François - PETITBON Gilles - MICHALOWSKI Thierry - Mme CLABAUT Thérèse - M. QUELVEN Pierre - MM. MORA Roger - TAVERNIER Thierry.

Pouvoirs : M. CORBEL Christian (Antilly) à M. GRANDEMANGE Marc (Betz) - M. DALONGEVILLE Fabrice (Auger-Saint-Vincent) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy en Valois) - Mme VALUN Yvette (Eméville) à M. DUPONT Michel (Rosoy-en-Multien) - Mme LEFORT Angélique (Mareuil-sur-Ourcq) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil-sur-Ourcq) - Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme SICARD Anne-Sophie (Baron) - MM. DOUET Jean-Paul (Montagny-Sainte-Félicité) à M. VANTROYS Marc (Nanteuil-le-Haudouin).

Secrétaire de séance : Monsieur Ronald CLAUX

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019 / 08**

**Objet : Débat d'orientations budgétaires 2019 / CCPV**

**Après que le Président ait procédé à la présentation des éléments préparés pour la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (annexés),**

**Après que le Président ait proposé aux Conseillers Communautaires d'engager un débat sur ces éléments,**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception en préfecture  
060-246000871-20190305-19-08-Conseil-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2019  
Date de réception préfecture : 08/03/2019

**VU** l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

**CONSIDERANT** que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités des Budgets à venir, aux différents Conseillers Communautaires,

**CONSIDERANT** que le Conseil Communautaire a été invité à en débattre,

**DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE** que le débat sur les orientations du budget 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est tenu.

**Fait et délibéré, le 05 mars 2019, à Crépy en Valois.**



  
**Benoît HAQUIN,  
Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Valois**

## **DOSSIER : Débat d'orientations budgétaires 2019 / CCPV**

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

### **EXPOSE**

**I - Environnement national** (source : Caisse d'Épargne ; OFCE ; Banque Postale)  
**A la date de janvier 2019**

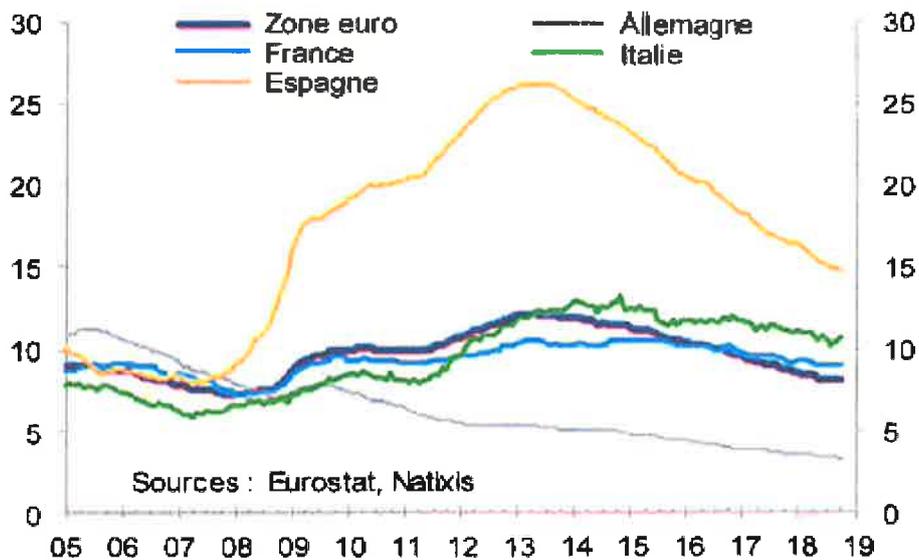
**A - Zone euro : Ralentissement qui s'accroît fin 2018**

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 %, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (+ 0,4%), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2 %. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6 %) et si la France a progressé (0,4 %

au T3), la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0,12 %), et davantage encore en Allemagne (-0,2 %) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves. Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).

Après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à 1,9 % en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2 % selon les prévisions. Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi.

### Zone euro : taux de chômage (en %)



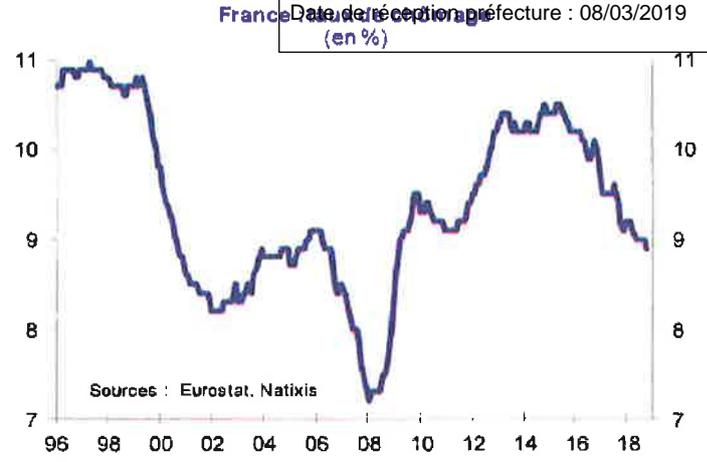
Après avoir été négative début 2016, l'inflation (IPCH) était demeurée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0,2 % en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (consistant pour une banque centrale à racheter massivement des titres de dettes aux acteurs financiers). Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) puis en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre 2,2 % en octobre avant de décélérer en toute fin d'année. La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro à 1,7 % en moyenne pour 2018 et nos prévisions d'inflation à 1,5 % pour 2019.

## B - La France

Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2 % aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3 % au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % au T4, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.



**Ralentissement de l'inflation :**

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au T4 en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

**Maintien de bonnes conditions de crédits :**

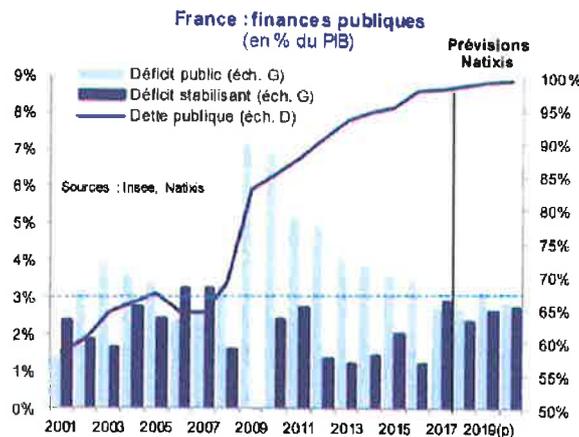
Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5 % de décembre 2016.

Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère à nouveau au T3 sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.



## Evolution du déficit public : consolidation budgétaire retardée

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.



Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes.

Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFAs (les géants du numérique), et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions€ de chiffre d'affaires.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.

## II - Mesures relatives aux collectivités locales

### A - Projet de Loi de Finances 2019 :

Cette loi de finances 2019 découle de la loi de programmation (2018-2022) qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

#### 1 - Transferts financiers de l'Etat : une forte progression à périmètre courant pour compenser les dégrèvements de taxe d'habitation

Le montant des transferts financiers de l'Etat, à périmètre courant, progresse de +6,5% par rapport à la Loi de Finances 2018 pour avoisiner 111,4 milliards d'€ en 2019. Cette augmentation s'explique par la prise en charge de la deuxième vague de mesure d'exonération progressive par voie de dégrèvement de 80 % des foyers contribuables de la taxe d'habitation (+4,8 milliards d'€).

Les concours financiers de l'Etat (DGF, FCTVA, DGD, DETR etc) sont quasi stables à 48,6 Mds d'€ en 2019, contre 48,2 Mds d'€ en 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le gouvernement en contrepartie du dispositif de contractualisation.

A noter que la Loi de Finances prévoit une minoration de 49 millions d'€ des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) perçus par le bloc communal (20 850 € perçus en 2018 par la CCPV).

## 2 - Soutien de l'Etat à l'investissement local

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) a été créée en 2016.

Toutefois, d'un montant de 570 millions d'€ en 2019 (615 millions d'€ en 2018 et 816 M€ en 2017), elle est consacrée :

- A de grandes priorités d'investissement identiques à l'année passée auxquelles s'ajoutent les bâtiments scolaires pour permettre aux communes en REP+ de financer les investissements nécessaires au dédoublement des classes de CP et CE1.
- Au financement des contrats de ruralité

La DETR est stable à 1 046 millions € en 2019.

## 3 - Renforcement de la péréquation :

⇒ Péréquation verticale :

Les fortes hausses de ces dernières années visaient à limiter l'impact des baisses de DGF au titre de la participation au redressement des finances publiques pour les collectivités les plus fragiles.

Cette année, nouvelle hausse de 190 millions €.

Pour la 2eme année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

⇒ Péréquation horizontale :

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

La CCPV jusqu'à présent n'est ni contributrice, ni bénéficiaire.

## **B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Jusqu'à la LFI 2017, chaque année, un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2,2 %

Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1,24% et de 0,4% en 2017.

## **III - Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV**

### **1. Situation de la collectivité**

#### **Compte Administratif 2018**

En 2018, le Compte Administratif estimatif qui va être certifié fait état du résultat suivant :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors reste à réaliser  
= 1 082 500,04 € (- 658 243,21 € par rapport à 2017, soit - 37,8 %)

**EXCEDENT total avec les RAR d'investissement**  
= 1 738 679,08 € (-0,01 % par r/ à 2017)

Accusé de réception en préfecture  
060-246000871-20190305-19-08-Conseil-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2019  
Date de réception préfecture : 08/03/2019

**Indicateurs :**

Il y a lieu de relativiser le résultat « apparent » du Compte Administratif pour l'année 2018, car l'impact significatif sur le fond de roulement (- 658 243 € en valeur) est principalement justifié par :

- L'étude de conteneurisation réalisée par VEOLIA en 2018 (365 000 €). Avec les 110 000 € assumés en 2017, cette étude « non subventionnable » a puisé 475 000 € sur les fonds propres de la CCPV. Il s'agit toutefois d'une dépense « non reconductible », qui devrait s'amortir sur les années à venir par l'économie générée par la mise en place des nouvelles modalités de collecte.
- Un retard conséquent dans la perception de FCTVA exigible (La CCPV est en attente de reversement de 350 000 € de FCTVA en lien avec l'acquisition des conteneurs à déchets et l'aménagement de l'Hôtel Communautaire).

PRINCIPALES HYPOTHESES		RETROSPECTIVE			
		Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017
<b>EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %</b>		<b>0,82%</b>	<b>-0,16%</b>	<b>7,44%</b>	<b>5,03%</b>
Ressources fiscales propres		4,88%	2,10%	55,63%	2,81%
<b>EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %</b>		<b>2,39%</b>	<b>-1,27%</b>	<b>8,10%</b>	<b>9,47%</b>
Charges à caractère général		-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%
Charges de personnel		10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%

		RETROSPECTIVE				
		2014	2015	2016	2017	2018
<b>CAF BRUTE PREVISIONNELLE</b>						
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	Chap	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €
Ressources fiscales propres	73	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €
Ressources d'exploitation	013+70+75+77	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €
Dotations et participations	74	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €
Fiscalité reversée	014	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	Chap	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €
Charges à caractère général	011	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €
Charges de personnel	012	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €
Subventions de fonctionnement	65	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €
Autres charges de fonctionnement					- €	
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)		1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €
Charges financières (4)	66	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €
Charges exceptionnelles (5)	67	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)		800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €
en % des produits de gestion		6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>						
<b>CAF Brute (1)</b>		800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €
Remboursement capital emprunts (2)	16D	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)		285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €
FCTVA (4)		69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €
Subventions d'investissement reçues (5)	13	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)		612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	20+21+23	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	204	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)		- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €
Emprunts nouveaux	16R	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement		- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €
Fonds de roulement au Compte administratif		1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €
Evolution de la dette financière	16R-16D	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €
Dette financière au 31 décembre	Dette - D16+R16	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €
Capacité de désendetttement en années (dette/CAF brute)	8 263 020,30 €	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0

En neutralisant l'impact de l'étude de conteneurisation sur le compte administratif (-365 000 € en charges de gestion), on constaterait que l'évolution en valeur des charges de gestion par rapport à 2017 (+690 360 €) serait du même ordre que l'évolution en valeur des produits de gestion (+657 443€). L'excédent brut de fonctionnement serait ainsi du même ordre que celui de 2017, ce qui est un indicateur intéressant de la capacité dont dispose la CCPV d'assumer l'évolution « au fil de l'eau » de ses charges de fonctionnement par la dynamique de ses ressources fiscales (rappelons-le, sans recourir à une augmentation des taux depuis 2015, et en subissant un manque à gagner de DGF de l'ordre de 600 000 €/an).

L'impact de l'étude de conteneurisation n'ayant pu être lissé sur la durée du marché, celle-ci a vu en 2018 a dégagé une capacité d'autofinancement nette faible (69 000 €) ne permettant que très faiblement de couvrir les investissements de l'exercice (2 588 000 € d'équipement, dont 2 000 000 € de conteneurs à déchets).

Après déduction des subventions perçues, un recours significatif à l'emprunt a dû être entrepris (781 250 €) portant l'encours de dette à 7 926 834 € (+3,7%), soit 142 € / habitant.

Cet encours, divisé par la capacité d'autofinancement brut de l'exercice, présente un ratio de désendettement de 14 ans (en hausse : seuil d'alerte si > à 10 ans sur 3 exercices). (Élément à relativiser car le ratio serait porté à 8,5 ans si on neutralisait l'étude de conteneurisation).

**CC DU PAYS DE VALOIS**

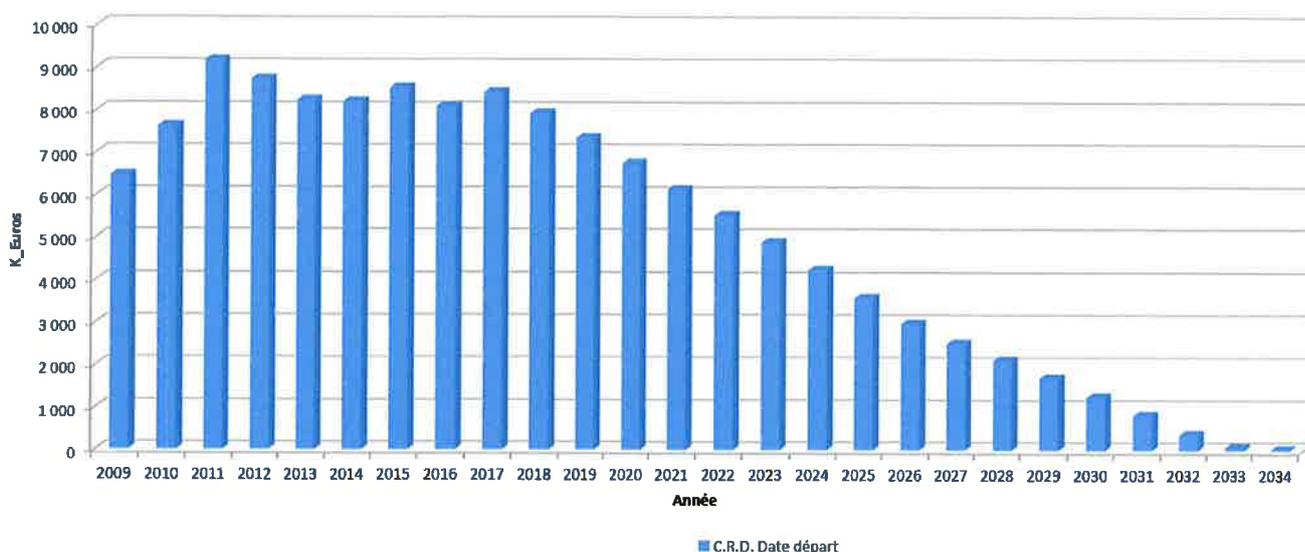
Analyse au 31/12/2009



**EXTINCTION DE LA DETTE**

Banques : BPOSTALE BPRP CA CAF CDC CE19505 CECVL CFFL CLF Budgets: PRINCIPAL

**C.R.D. Date départ**



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
C.R.D. Date départ	6 481	7 623	9 171	8 721	8 244	8 206	8 527	8 095	8 421	7 928	7 344	6 745	6 137	5 524	4 892	4 244	3 576	2 978	2 514

## 2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

Comme chaque année, la prospective est établie sur plusieurs exercices comptables (2019 à 2021).

Pour tenir compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la présentation habituelle évolue vers une nouvelle présentation qui intègre la détermination des possibilités d'investissement de la CCPV dans les années à venir.

### Éléments de contexte :

- 1 - En 2014, l'Etat a engagé une démarche de redressement des finances publiques de l'Etat à laquelle les collectivités locales ont été appelées à contribuer par une diminution significative de leurs recettes de DGF (en 3 exercices, le cumul représentera - 723 000 € par an, puis - 600 000 €/an grâce à la mise en place de la FPU en 2017).
- 2 - Concomitamment les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015) sont venues planifier une modification significative des champs de compétences entre les communes membres et leurs EPCI, avec des répercussions financières difficiles à appréhender pour les structures intercommunales.

Face à ces incertitudes, le Conseil Communautaire a été amené à prendre des décisions courageuses afin d'anticiper les déconvenues budgétaires qui pourraient découler de l'effet cumulé de ces deux événements.

Les mesures prises ont été les suivantes :

- 2015 : augmentation des taux de fiscalité ménages et entreprises de 2%, et de TEOM de 3% procurant 250 000 € de recettes fiscales supplémentaires
- 2016 : mise en place d'un plan d'économies qui dès la première année permet de dégager 166 000 € d'économies,
- 2017 : Mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique permettant :
  - o De donner une cohérence fiscale à la prise en charge des zones d'activité économique,
  - o De faciliter les transferts de compétences et limiter l'impact financier par l'intervention de la CLECT pour déterminer les transferts de charges qui en découlent,
  - o De limiter la base de la DGF (réduite à - 600 000 €)

Ces mesures permettent aujourd'hui de tirer un bilan de leur efficacité et d'envisager avec une certaine sérénité l'avenir.

# Détermination des perspectives financières

## En section de fonctionnement

**1<sup>er</sup> indicateur** : Appréciation de l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement s'apprécie par soustraction des charges de gestion aux produits de gestion, pour chaque exercice concerné.

⇨ Les produits de gestion sont composés des éléments suivants :

- Les ressources fiscales (chap 73),
- Les ressources d'exploitation (Chap 13 : remboursements maladie, reprise du verre ; Chap 70, tickets concerts, locations instruments, .. ; Chap 75 loyers CAT et CSR, Chap 77 Remboursement d'assurance
- Les dotations et participation (chap 74, DGF, contrat ruralité, compensation des réformes fiscales)
- On y retranche la fiscalité reversée (Chap 014, les attributions de compensation que la CCPV verse aux communes et le FNGIR pour lequel la CCPV est contributrice)

⇨ Les charges de gestion comprennent :

- Les charges à caractère général (chap 11 : collecte et traitement des OM, études, entretien des bâtiments, prestations de service diverses, fournitures, transport Centre Aquatique, )
- Les charges de personnels (chap 12)
- Les contributions et subventions aux organismes extérieurs (Chap 65 : SDIS, SMVO, Subventions associations)

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS DE GESTION (1) DONT								
Ressources fiscales propres	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 576 629,84 €	15 087 741,00 €	15 613 163,26 €
013+70+75+77	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 253 969,84 €	18 765 081,00 €	19 290 503,26 €
Dotations et participations	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	302 433,28 €	302 433,28 €	302 433,28 €
Fiscalité reversée	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	3 455 462,72 €	3 455 462,72 €	3 455 462,72 €
014	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 435 236,00 €	- 7 435 236,00 €	- 7 435 236,00 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	12 753 929,00 €	13 007 786,62 €	13 266 893,71 €
Charges à caractère général	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	5 568 669,00 €	5 668 905,04 €	5 770 945,33 €
011	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 428 690,00 €	2 496 693,32 €	2 566 600,73 €
012	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 756 570,00 €	4 842 188,26 €	4 929 347,65 €
65								
Autres charges de fonctionnement								
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	1 822 700,84 €	2 079 954,37 €	2 346 269,55 €

L'évolution constatée des produits et charges de gestion sur les Comptes Administratifs 2014-2018 est reprise dans le tableau ci-dessus (en orange). Des pourcentages d'évolution ont été dégagés et permettent d'apprécier les années à venir (2019 étant calculé au réel)

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE		
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	
<b>EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %</b>								
Ressources fiscales propres	0,82%	-0,16%	7,44%	5,03%	6,12%	3,51%	3,48%	
013+70+75+77	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	2,80%	2,80%	2,80%	
<b>EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %</b>								
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	5,08%	1,80%	1,80%	
011	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	4,57%	2,80%	2,80%	
012								
65								

Evolution des charges de gestion et des produits de gestion

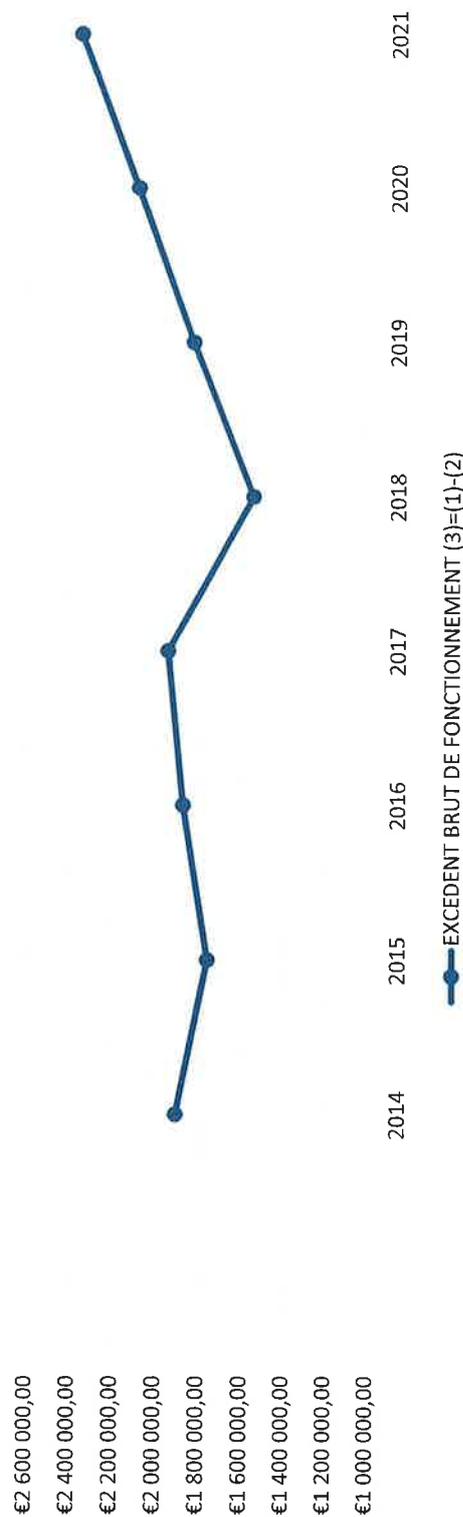


Il est proposé d'appliquer à compter de 2019 dans les simulations une évolution des bases fiscales de l'ordre de 2,8% chaque année (sachant que l'évolution automatique des bases fiscales pour 2019 est à +2,2 %, et que l'implantation d'entreprises nouvelles d'ampleur sont en cours, les estimations devraient être sous estimées). Les autres composantes des produits de gestion (DGF, etc) sont reconduits à l'identique de 2018 pour les années suivantes).

S'agissant des charges de gestion, les estimations 2019 connaissent une évolution brute (hors subventions) de 4,59 % en 2019 (de CA à BP, mais -15% de BP18 à BP19), emportées par les réinscriptions des projets d'étude en cours de réalisation (Pole Gare, Etude Touristique avec Retz en Valois, Parc de Culture, Eau et Assainissement, PCAET => + 630 000 € par r/ au CA 2018). Les charges de gestion se stabilisent ensuite à + 2%, à périmètre d'implication inchangé.

Ces simulations permettent d'apprécier l'évolution suivante de l'excédent brut de fonctionnement (Produits de gestion – charges de gestion) :

### EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)

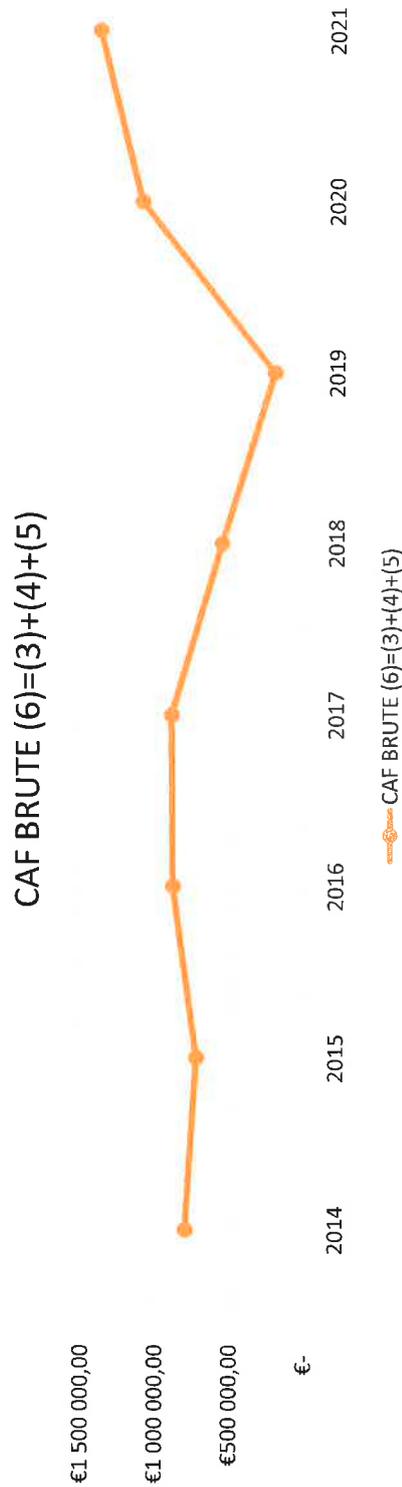


### 2<sup>ème</sup> indicateur : la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute)

L'évolution de ces excédents bruts de fonctionnement doit être corrigés par la déduction de charges financières (chap 66 intérêts d'emprunt de l'exercice) et de charges exceptionnelles (Chap 67 ; subvention d'équilibre pour le Centre Aquatique, Subvention d'équilibre aux budgets annexes), afin de déterminer un indicateur important de cette prospective : la Capacité d'Autofinancement Brute.

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	1 822 700,84 €	2 079 954,37 €	2 346 269,55 €
Charges financières (4)	365 104,80 €	320 335,86 €	306 930,73 €	295 497,83 €	281 955,28 €	284 000,00 €	273 000,00 €	253 000,00 €
Charges exceptionnelles (5)	734 217,30 €	708 202,18 €	673 355,54 €	742 393,07 €	695 577,47 €	1 327 673,79 €	700 000,00 €	700 000,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	211 027,05 €	1 106 954,37 €	1 393 269,55 €
en % des produits de gestion	6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	1,45%	7,34%	8,92%

Il est constaté en 2019 une augmentation significative des charges exceptionnelles (+ 630 000 €) lié au reversement au budget annexe de la Zone d'activité de Crépy en Valois d'une subvention « Contrat de ruralité » perçue en 2018 sur le budget général, pour l'implantation du Centre d'Etude Kubota. Cette particularité de 2019 (perçue en recette d'investissement 2018, et reversée en dépense de fonctionnement 2019 selon les règles de la comptabilité publique) impacte de manière significative, mais non pérenne, la capacité d'autofinancement brute de la collectivité (si ce reversement pouvait être effectué en dépense d'investissement, la CAF Brute 2019 serait à 841 000€).



A compter de 2020, la CCPV devrait retrouver une capacité d'autofinancement brute supérieure à 2017, puis amorcer une progression significative, ses charges de fonctionnement ayant une progression inférieure à ses recettes de fonctionnement. C'est cette capacité d'autofinancement brute de la collectivité qui permet d'appréhender les capacités de la collectivité à investir (sur ses fonds propres, sans recourir à l'emprunt). C'est également cette CAF Brute qui détermine les capacités de la collectivité à emprunter (si l'opération Encours de dette / CAF brute donne un résultat supérieur à 10 ans plus de trois ans de suite, un seuil d'alerte est franchi et les banques consentent moins volontiers les emprunts). Il est donc à présent proposé d'apprécier l'évolution de la section d'investissement.

## En section d'investissement

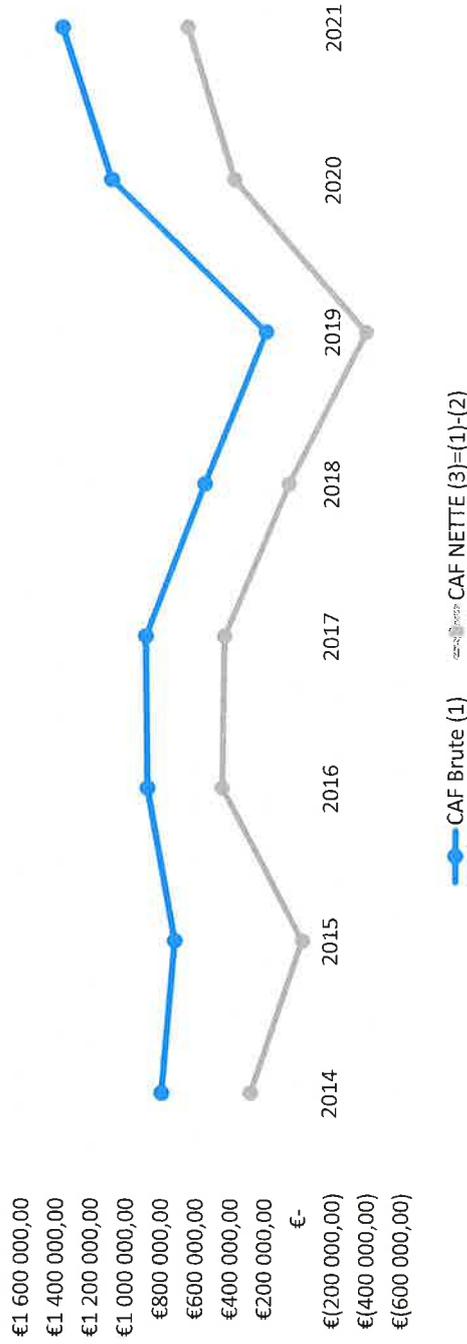
Si la Capacité d'Autofinancement Brute est un indicateur intéressant de la capacité de la collectivité à investir sans recourir à l'emprunt, il faut savoir que cette CAF brute doit prioritairement être affectée au remboursement du capital de la dette de la collectivité.

Déduction faite de ce dernier, c'est donc la CAF nette qui permet réellement de mesurer la capacité de la collectivité à investir sur ses fonds propres :

### 3<sup>ème</sup> indicateur : la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	211 027,05 €	1 106 954,37 €	1 393 269,55 €
Remboursement capital emprunts (2)	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	589 400,00 €	706 000,00 €	720 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	- 378 372,95 €	400 954,37 €	673 269,55 €

CAF Brute et CAF Nette



On constate qu'en 2018, la capacité d'autofinancement nette de la CCPV a été pratiquement nulle (69 300 €) et sera négative en 2019 (- 378 300 €). Rappelons que pour 2018, cette situation résulte de la réalisation de l'étude de conteneurisation qui a pesé sur la section de fonctionnement (365 000 € de charges de gestion spécifiques pour

2018), et que pour 2019, le reversement de la subvention du contrat de ruralité au budget annexe dédié à la zone d'activité de Crépy pour l'arrivée de Kubota (630 000 €) impact de manière significative la CAF de la CCPV.

En 2019, la CAF brute n'étant pas en mesure de prendre en charge l'intégralité du remboursement du capital de la dette de l'exercice (589 400 €), il faudra impacter le fonds de roulement dont dispose la CCPV pour le permettre.

**4<sup>ème</sup> indicateur : Investissements réalisés et capacité d'investissement à venir**

	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>								
dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	1 950 436,23 €	150 000,00 €	150 000,00 €
subventions d'équipement (versées par CCPV) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	321 809,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

Au cours des 5 derniers exercices, la CCPV a dû faire face à deux types de dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement qui lui sont propres (Chap 20 + 21 +23 : travaux de réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, réalisation de la voie verte, travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, réalisation de l'Etude SCoT, renouvellement des conteneurs à déchets) pour un coût annuel moyen brut (hors FCTVA et subventions) de 1 800 000 € TTC (période 2014 à 2018).
- Les subventions d'équipement versées par la CCPV (Chap 204). La CCPV est liée par convention au Département de l'Oise pour participer aux réhabilitations des collèges implantés sur son territoire. La dépense correspondante est de 286 000 € par an, financée chaque année depuis 2005 sur ses fonds propres. Cette convention prend fin au terme de l'exercice 2019, donnant à la CCPV à compter de 2020 une capacité d'investissement supérieure. Ne subsisteront à compter de 2020 que les fonds de concours reversés par la CCPV aux communes membres en lien avec le Pacte Financier (30 0000 €).

Pour 2019, les dépenses d'équipements brutes (hors subventions et FCTVA) sont inscrites à hauteur de 1 950 000 € TTC, dont 1 321 000 € TTC pour la l'extension réhabilitation du gymnase de Betz, 150 000 € de restes à réaliser sur l'aménagement de la voie verte, 98 000 € de reste à réaliser sur des travaux d'étanchéité et de parking de l'Hôtel Communautaire, 100 000 € pour la réfection d'un hangar dédié à l'entretien de la voie verte, et le solde pour des renouvellements de véhicules, matériels, mobiliers, etc sur le centre aquatique et les gymnases).

A compter de 2020, aucune opération d'investissement n'étant pour l'heure programmée, un crédit de 150 000 € (net de subventions) est intégré à la prospective pour faire face aux besoins courants de l'EPCI (amélioration des bâtiments, renouvellement de véhicules, mobilier, informatique).

**5<sup>ème</sup> indicateur : Mise en relation de la CAF Nette et des recettes d'investissement au regard des dépenses d'investissement, et impact sur le fonds de roulement**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	- 378 372,95 €	400 954,37 €	673 269,55 €
FCTVA (4)	69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	78 986,98 €	24 606,00 €	24 606,00 €
Subventions d'investissement reçues (5)	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	1 339 600,86 €		
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	1 040 214,89 €	425 560,37 €	697 875,55 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	1 950 436,23 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Subventions d'équipement (versées par CCPV) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	321 809,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	- 1 232 030,34 €	245 560,37 €	517 875,55 €
Emprunts nouveaux	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	975 000,00 €		
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement</b>	- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	- 257 030,34 €	245 560,37 €	517 875,55 €
<b>Fonds de roulement au Compte administratif</b>	1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	825 469,70 €	1 071 030,07 €	1 588 905,62 €
<b>Evolution de la dette financière</b>	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	454 648,04 €	286 271,08 €	385 600,00 €	706 000,00 €	720 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	8 312 434,31 €	7 606 434,31 €	6 886 434,31 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	39,4	6,9	4,9

De 2014 à 2018, la CAF nette associée aux recettes d'investissement que constituent le FCTVA et les subventions n'ont évidemment pas suffi à couvrir les dépenses d'investissement (besoin de financement supplémentaire cumulé de 4 184 000 €, soit 837 000 € / an sur la période).

La CCPV ayant décidé d'un recours limité à l'emprunt sur la même période (2 306 000 €), le solde à financer a été prélevé sur le fonds de roulement conséquent dont la CCPV disposait fin 2013 (2 893 000 €), portant le fonds de roulement disponible à fin 2018 à 1 082 500 €.

Cette démarche affichée sur le mandat était claire :

- 1) Limiter le recours à l'emprunt (de fin 2013 à fin 2019, l'encours de la dette devrait passer de 8 263 020 € à 8 312 434 €, soit + 0,6% (les emprunts nouveaux compensant les remboursements en capital des dettes contractées antérieurement).

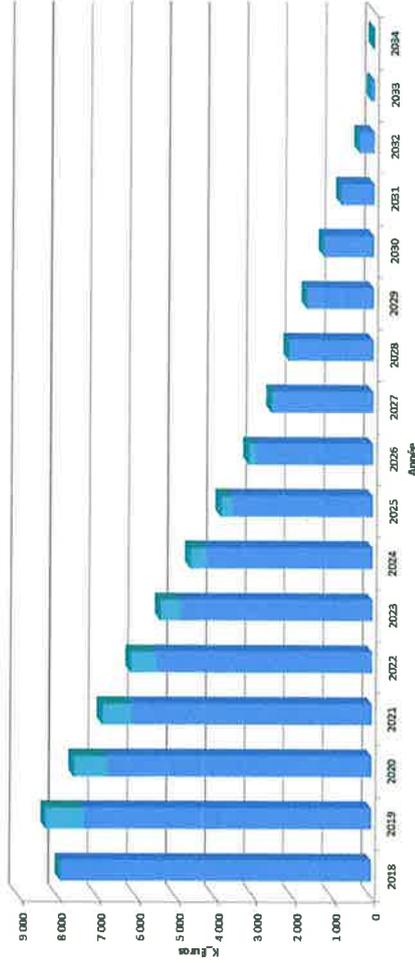
Les emprunts sur la période sont les suivants :

- o 2015 : Emprunt de 812 000 € / 335 000 € de refinancement de dette ; le solde pour 271 000 € pour l'Hôtel Communautaire et 206 000 € pour le Gymnase Nerval
- o 2016 : Emprunt de 713 000 € pour la voie verte
- o 2018 : Emprunt de 781 250 € pour l'achat des conteneurs
- o 2019 : Programmation d'un emprunt de 975 000 € dont 620 000 € en deuxième tranche pour l'achat de conteneurs et 355 000 € pour l'extension du Gymnase de Betz

L'encours de dette qui en résulte est le suivant :

## EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Tous Budgets



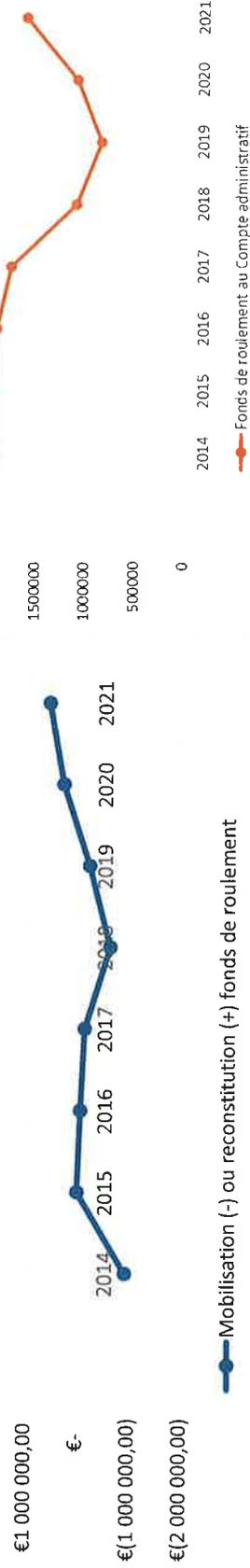
A fin 2019, encours à 8 312 000 €, soit 149 € / hab.

- 2) Limiter le recours aux augmentations de taux (unique augmentation en 2015, 2% sur les taxes ménages et entreprises, 3% sur la TEOM) et aucune augmentation de taux n'est programmée dans la prospective
- 3) Puisez dans le fonds de roulement les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses de l'exercice jusqu'à l'arrivée des ressources fiscales économiques pressenties sur les commercialisations en zone d'activité, et le terme de la convention de participation au financement des réhabilitations des collèges.

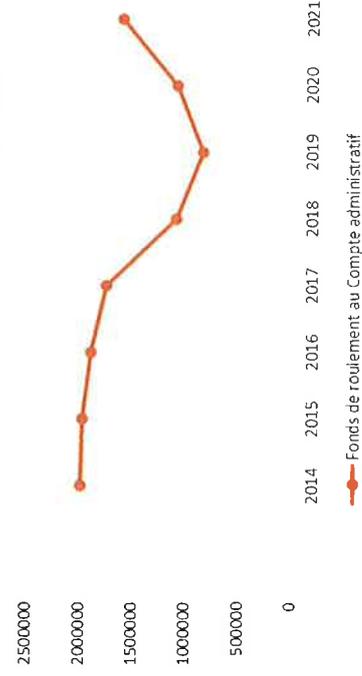
Cette démarche va porter ses fruits puisqu'à compter de 2020, l'amélioration retrouvée de la Capacité d'Autofinancement Nette, renforcée par la disparition de la participation de la CCPV aux réhabilitations des collèges, et à la non programmation de dépenses d'équipement planifiées, devraient permettre de retrouver des marges de manœuvre en investissement qui pourront :

- Ou permettre de solidifier le fonds de roulement,

### Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement



### Fonds de roulement au Compte administratif



- Ou permettre de financer de nouveaux projets d'investissement, (voir point suivant)
- Ou les deux en fixant une variable d'ajustement qui limite le recours à de nouveaux emprunts (Exemple : Ne pas dépasser une capacité de désendettement de 9 ans à compter de 2020)(voir point suivant)

### **6<sup>ème</sup> indicateur : Détermination des possibilités d'investissement pour les années à venir**

La détermination des indicateurs précédents permet de quantifier l'effort d'investissement maximum potentiel qui pourrait être consenti pour les 3 années à venir. Sachant que pour 2019, l'effort d'investissement envisagé résulte de reliquats d'opérations en cours, ou d'opérations déjà planifiées (voir détail en fin de page 18) avec un emprunt envisagé de 975 000 €, seuls les exercices 2020 et 2021 présentent un réel intérêt en termes de quantification d'opérations d'investissements potentielles nouvelles.

Eléments pris en compte pour l'établissement de la simulation :

- Sachant que lorsqu'une collectivité présente une capacité de désendettement (encours / CAF Brute) supérieure à 10 ans, elle passe en seuil d'alerte, il est proposé d'imposer une limite plafond dans les simulations d'investissements nouveaux à 9 ans.
- Considérant qu'il pourrait être opportun pour la CCPV d'engager une reconstitution de son fonds de roulement sur un niveau semblable à celui de 2017 (1 700 000 € contre 825 000 € envisagé à fin 2019), il paraît souhaitable d'affecter chaque année à celui-ci une réserve de crédits d'environ 245 000 € (retour à 1 700 000 en 3 / 4 ans).

Résultat de la simulation :

		PROSPECTIVE		
		2019	2020	2021
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>				
CAF Brute (1)				
		211 027,05 €	1 106 954,37 €	1 355 769,55 €
Remboursement capital emprunts (2)				
		589 400,00 €	706 000,00 €	954 000,00 €
		- 378 372,95 €	400 954,37 €	401 769,55 €
FC TVA (4)				
		78 986,98 €	24 606,00 €	24 606,00 €
Subventions d'investissement reçues (5)				
		1 339 600,86 €	- €	- €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)				
		1 040 214,89 €	425 560,37 €	426 375,55 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)				
		1 950 436,23 €	150 000,00 €	150 000,00 €
<b>Capacité d'investissement nouveau maximum (HT, net de subventions) (7*)</b>				
		321 809,00 €	2 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)				
		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)				
		- 1 232 030,34 €	- 2 254 439,63 €	- 1 253 624,45 €
<b>Emprunts nouveaux</b>				
		975 000,00 €	2 500 000,00 €	1 500 000,00 €
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement</b>				
		- 257 030,34 €	245 560,37 €	246 375,55 €
Fonds de roulement au Compte administratif				
		825 469,70 €	1 071 030,07 €	1 317 405,62 €
<b>Evolution de la dette financière</b>				
		385 600,00 €	1 794 000,00 €	546 000,00 €
Dette financière au 31 décembre				
		8 312 434,31 €	10 106 434,31 €	10 652 434,31 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)				
		39,4	9,1	7,9

**Simulation sur investissement**

**2 Objectifs :**

Reconstituer le fonds de roulement à 1 300 000 € en 2 ans (objectif 2021)

Ne pas dépasser le seuil d'alerte sur la capacité de désendettement (<10ans)

Dans le tableau ci-dessus présenté, on constate que si la CCPV s'engage en 2020 sur un niveau d'investissement maximum présentant un « reste à charge de la collectivité » de 2 500 000 € (soit après déduction des subventions), avec un emprunt du même montant en face, les conditions de la simulation seraient respectées (abondement de 245 000 € dans le fonds de roulement, capacité de désendettement à 9 ans). Dans cette simulation, 180 000 € d'autofinancement permettraient par ailleurs de couvrir les dépenses d'investissement « habituelles » de la CCPV (estimées à 150 000 €/ an dans la simulation), évitant de recourir à l'emprunt pour celles-ci.

En envisageant en supplément en 2021 un niveau d'investissement maximum présentant un « reste à charge de la collectivité » de 1 500 000 €, avec là encore un emprunt de même montant en face, les conditions de la simulation demeureraient respectées (abondement de 246 000 € dans le fonds de roulement, et capacité de désendettement à 8 ans). Dans cette simulation, 180 000 € d'autofinancement permettraient également de couvrir les dépenses d'investissement « habituelles » de la CCPV (estimées à 150 000 €/ an dans la simulation), évitant de recourir à l'emprunt pour celles-ci.

C'est donc un maximum de près de 5 000 000 € d'emprunt qui pourraient être envisagés sur 3 ans, sachant que les simulations opérées sont basées sur les éléments suivants :

- 2019 : Emprunt Gymnase Betz (349 000 € ; Taux 1% ; Durée 10 ans) / Emprunt Conteneurs (620 000 € ; Taux 1% ; Durée 8 ans)
- 2020 : Emprunt Nx Investissements ( 2 500 000 € ; Taux 1,5 % ; Durée 10 ans)
- 2021 : Emprunt Nx Investissements ( 1 500 000 € ; Taux 1,5 % ; Durée 10 ans)

A fin 2021, le niveau d'encours serait toutefois porté à 10 652 434 €, soit 190 € / hab (base 56 000 hab), contre 142 € / hab à fin 2018 (+ 33,8%).

**Il s'agit bien évidemment d'une simulation d'effort d'investissement « maximum », qui présuppose que l'ensemble des critères de simulations (augmentation de produits et charges de gestion pressenties pour les années à venir) soient respectés.**

## Annexe 1 : Information sur les effectifs

### I - Structure des effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS au 31/12/2018	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	31	60%
Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Vert Marine (uniquement cotisations CNRACL)	4	7%
Agents non titulaires permanents (vacance d'emploi, agents de catégorie A...)	14	27%
Agents non titulaires non permanents (remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)	2	4%
Contrat de droit privé (Budget SPANC)	1	2%
<b>Soit effectif total tous statuts confondus</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2018 des agents <u>permanents</u>	Fonctionnaires en activité	Agents non titulaires permanents	TOTAL
Filière administrative	20	4	24
Filière technique	8	5	13
Filière culturelle	3	5	8
TOTAL	31	14	45
Représentation en %	69%	31%	100%

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2018 des agents <u>non permanents</u>	TOTAL
Agents en contrat pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	2
Personnes en contrats aidés CAE-CUI	0

### II - Charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL 2018	
Types de dépenses	Montant en euros
Traitements indiciaires	1 098 340,43
Régime indemnitaire	350 302,86
Bonifications indiciaires	4 879,30
Heures supplémentaires payées	18 772,42
Avantages en nature	4 913,41
Charges de personnel des agents mutualisés (provenant de la Ville de Crépy-en-Valois)	126 338,23
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	719 050,63
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)</b>	<b>2 322 597,28</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements &amp; les coûts de formation)</b>	<b>38 733,14</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2 361 330,42</b>
Salaires bruts	29 292,48
Autres dépenses de personnel	21 250,67
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)</b>	<b>50 543,15</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements &amp; les coûts de formation)</b>	<b>73,50</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET SPANC</b>	<b>50 616,65</b>

RECETTES LIEES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL 2018	
Type de recettes	Montant en euros
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières)	140,17
GRAS SAVOYE (assurance du personnel)	7 092,37
Agence de service et de paiement (Contrats aidés)	5 514,39
Vert Marine (remboursement des cotisations CNRACL des 5 agents détachés)	48 863,49
Remboursement par la Ville de Crépy-en-Valois pour les agents mis à disposition (mutualisation communication et culture)	34 429,58
<b>TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>96 040,00</b>
Agence de service et de paiement (Contrats aidés) - Budget SPANC	1 883,80
<b>TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET SPANC</b>	<b>1 883,80</b>

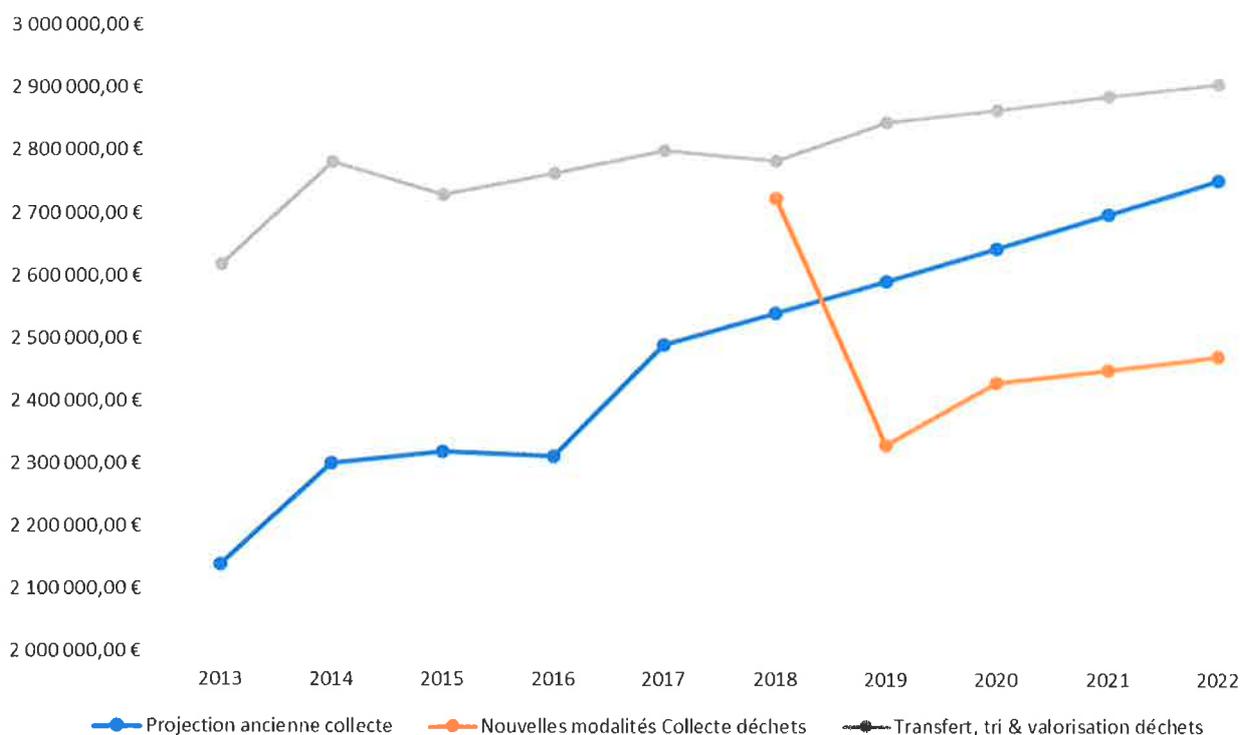
### III - Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail est de 1 607 heures.

Les heures supplémentaires pour l'année 2018 se sont élevées à 1 423 (dont 1 182 payées et 241 à récupérer).

## ANNEXE 2 – Prospective ENVIRONNEMENT DECHETS

Comparatif financier prévisionnel - Environnement déchets  
 Anciennes modalités de collecte - Nouvelles modalités de collecte



	Retrospective						Prospective			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte déchets (régio/prest)	1 909 256,00 €	2 011 849,00 €	2 046 504,00 €	2 039 094,00 €	2 068 694,00 €	2 124 603,00 €	2 056 514,00 €	2 077 079,00 €	2 097 850,00 €	2 118 828,00 €
Transfert & valorisation OMR SMDO	1 153 444,00 €	1 256 388,00 €	1 203 940,00 €	1 235 083,00 €	1 217 047,00 €	1 186 239,00 €	1 137 001,00 €	1 139 961,00 €	1 142 952,00 €	1 145 972,00 €
Déchetteries, trait. enc & DV, frais de structure SMDO	1 464 882,00 €	1 525 047,00 €	1 525 660,00 €	1 527 900,00 €	1 583 469,00 €	1 597 434,00 €	1 708 794,00 €	1 725 888,00 €	1 743 132,00 €	1 760 587,00 €
Moyens généraux (suivi, animation, sacs, imprimés)	147 529,00 €	155 681,00 €	148 824,00 €	162 136,00 €	175 446,00 €	125 869,00 €	137 413,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
Etudes, enquêtes & prestations div. (distri bacs)	- €	12 300,00 €	26 970,00 €	38 286,00 €	228 748,00 €	365 533,00 €	- €	- €	- €	- €
Investissements (bacs, bornes, matériel divers)	31 331,00 €	70 224,00 €	46 085,00 €	45 491,00 €	15 988,00 €	80 000,00 €	32 475,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Annuité de la dette (lissage achat conteneurs)	51 210,00 €	50 565,00 €	50 750,00 €	26 060,00 €	- €	28 104,00 €	103 200,00 €	182 028,00 €	182 028,00 €	182 028,00 €
<b>Total</b>	<b>4 757 652,00 €</b>	<b>5 082 054,00 €</b>	<b>5 048 733,00 €</b>	<b>5 074 050,00 €</b>	<b>5 289 392,00 €</b>	<b>5 507 782,00 €</b>	<b>5 175 397,00 €</b>	<b>5 294 956,00 €</b>	<b>5 335 962,00 €</b>	<b>5 377 415,00 €</b>
<b>% Evolution ancienne collecte</b>		<b>7,54%</b>	<b>0,80%</b>	<b>-0,35%</b>	<b>7,69%</b>		<b>2,04%</b>	<b>2,04%</b>	<b>2,04%</b>	<b>2,04%</b>
<b>Projection ancienne collecte</b>	<b>2 139 326,00 €</b>	<b>2 300 619,00 €</b>	<b>2 319 133,00 €</b>	<b>2 311 067,00 €</b>	<b>2 488 876,00 €</b>	<b>2 539 649,07 €</b>	<b>2 591 457,91 €</b>	<b>2 644 323,65 €</b>	<b>2 698 267,86 €</b>	<b>2 753 312,52 €</b>
<b>Nouvelles modalités Collecte déchets</b>						<b>2 724 109,00 €</b>	<b>2 329 602,00 €</b>	<b>2 429 107,00 €</b>	<b>2 449 878,00 €</b>	<b>2 470 856,00 €</b>
<b>Transfert, tri &amp; valorisation déchets</b>	<b>2 618 326,00 €</b>	<b>2 781 435,00 €</b>	<b>2 729 600,00 €</b>	<b>2 762 983,00 €</b>	<b>2 800 516,00 €</b>	<b>2 783 673,00 €</b>	<b>2 845 795,00 €</b>	<b>2 865 849,00 €</b>	<b>2 886 084,00 €</b>	<b>2 906 559,00 €</b>

## ANNEXE 3 / VUE D'ENSEMBLE DES INDICATEURS

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE		
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020
<b>EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %</b>	<b>0,82%</b>	<b>-0,16%</b>	<b>7,44%</b>	<b>5,03%</b>	<b>6,12%</b>	<b>3,51%</b>	<b>3,48%</b>
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	2,80%	2,80%	2,80%
<b>EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %</b>	<b>2,39%</b>	<b>-1,27%</b>	<b>8,10%</b>	<b>9,47%</b>	<b>4,59%</b>	<b>1,99%</b>	<b>1,99%</b>
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	5,08%	1,80%	1,80%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	4,57%	2,80%	2,80%

		RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE		
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>CAF BRUTE PREVISIONNELLE</b>									
<b>PRODUITS DE GESTION (1) DONT</b>	Chap	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 576 629,84 €	15 087 741,00 €	15 613 163,26 €
Ressources fiscales propres	73	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 253 969,84 €	18 765 081,00 €	19 290 503,26 €
Ressources d'exploitation	013+70+75+77	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	302 433,28 €	302 433,28 €	302 433,28 €
Dotations et participations	74	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	9 130 445,14 €	3 455 462,72 €	3 455 462,72 €	3 455 462,72 €
Fiscalité reversée	014	485 914,00 €	485 914,00 €	485 914,00 €	7 564 924,00 €	7 495 881,95 €	7 435 236,00 €	7 435 236,00 €	7 435 236,00 €
<b>CHARGES DE GESTION (2) DONT</b>	Chap	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	12 753 929,00 €	13 007 786,62 €	13 266 893,71 €
Charges à caractère général	011	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	5 568 669,00 €	5 668 905,04 €	5 770 945,33 €
Charges de personnel	012	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 428 690,00 €	2 496 693,32 €	2 566 600,73 €
Subventions de fonctionnement	65	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 756 570,00 €	4 842 188,26 €	4 929 347,65 €
Autres charges de fonctionnement									
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)</b>		1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	1 822 700,84 €	2 079 954,37 €	2 346 269,55 €
Charges financières (4)	66	365 104,80 €	320 335,86 €	306 930,73 €	295 497,83 €	281 955,28 €	284 000,00 €	273 000,00 €	253 000,00 €
Charges exceptionnelles (5)	67	734 217,30 €	708 202,18 €	673 355,54 €	742 393,07 €	695 577,47 €	1 327 673,79 €	700 000,00 €	700 000,00 €
<b>CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)</b>		800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	211 027,05 €	1 106 954,37 €	1 393 269,55 €
en % des produits de gestion		6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	1,45%	7,34%	8,92%
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>									
<b>CAF Brute (1)</b>		800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	211 027,05 €	1 106 954,37 €	1 393 269,55 €
Remboursement capital emprunts (2)	16D	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	589 400,00 €	706 000,00 €	720 000,00 €
<b>CAF NETTE (3)=(1)-(2)</b>		285 427,37 €	18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	378 372,95 €	400 954,37 €	673 269,55 €
FCTVA (4)		69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	78 986,98 €	24 606,00 €	24 606,00 €
Subventions d'investissement reçues (5)	13	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	1 339 600,86 €		
<b>Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)</b>		612 981,53 €	709 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	1 040 214,89 €	425 560,37 €	697 875,55 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	20+21+23	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	1 950 436,23 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	204	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	321 809,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)		947 470,29 €	835 172,12 €	797 335,96 €	164 573,35 €	1 439 493,21 €	1 232 030,34 €	245 560,37 €	517 875,55 €
Emprunts nouveaux	16R		812 209,40 €	713 000,00 €		781 250,00 €	975 000,00 €		
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement</b>		947 470,29 €	22 962,72 €	84 335,96 €	164 573,35 €	658 243,21 €	257 030,34 €	245 560,37 €	517 875,55 €
<b>Fonds de roulement au Compte administratif</b>		1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	825 469,70 €	1 071 030,07 €	1 588 905,62 €
<b>Evolution de la dette financière</b>	16R-16D	514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	454 648,04 €	286 271,08 €	385 600,00 €	706 000,00 €	720 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	Dette - D16+R16	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	8 312 434,31 €	7 606 434,31 €	6 886 434,31 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	8 263 020,30 €	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	39,4	6,9	4,9

		PROSPECTIVE		
		2019	2020	2021
<b>Simulation sur investissement</b>				
<b>2 Objectifs :</b>				
<b>Reconstituer le fonds de roulement à 1 300 000 € en 2 ans (objectif 2021)</b>				
<b>Ne pas dépasser le seuil d'alerte sur la capacité de désendettement (&lt;10ans)</b>				
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>				
CAF Brute (1)		211 027,05 €	1 106 954,37 €	1 355 769,55 €
Remboursement capital emprunts (2)		589 400,00 €	706 000,00 €	954 000,00 €
<b>CAF NETTE (3)=(1)-(2)</b>		378 372,95 €	400 954,37 €	401 769,55 €
FCTVA (4)		78 986,98 €	24 606,00 €	24 606,00 €
Subventions d'investissement reçues (5)		1 339 600,86 €		
<b>Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)</b>		1 040 214,89 €	425 560,37 €	426 375,55 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)		1 950 436,23 €	150 000,00 €	150 000,00 €
<b>Capacité d'investissement nouveau maximum (HT, net de subventions) (7*)</b>			2 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)		321 809,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(7*)-(8)		1 232 030,34 €	2 254 439,63 €	1 253 624,45 €
Emprunts nouveaux		975 000,00 €	2 500 000,00 €	1 500 000,00 €
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement</b>		257 030,34 €	245 560,37 €	246 375,55 €
<b>Fonds de roulement au Compte administratif</b>		825 469,70 €	1 071 030,07 €	1 317 405,62 €
<b>Evolution de la dette financière</b>		385 600,00 €	1 794 000,00 €	546 000,00 €
Dette financière au 31 décembre		8 312 434,31 €	10 106 434,31 €	10 652 434,31 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)		39,4	9,1	7,9